

## Le téléphone « Grand Danger », un outil qui fait ses preuves

Le téléphone « Grand Danger » est un des outils mis en place pour lutter contre les violences faites aux femmes. Ce dispositif de sécurité a été testé, depuis 2009, dans certains départements comme Paris, la Seine-Saint-Denis, le Val-d'Oise et le Bas-Rhin.

Il s'agit d'un système à touche unique renvoyant vers des services spécialisés comme les forces de l'ordre, pour qu'ils interviennent très rapidement.



Ce téléphone permet d'assurer la sécurité d'une victime de violences, qui bénéficie également d'un accompagnement associatif dans ses démarches juridiques et sociales. Bien que toujours en cours d'expérimentation le dispositif du téléphone d'urgence a déjà fait ses preuves.

Récemment un homme âgé de 50 ans a été condamné par le tribunal à quinze ans de prison pour avoir violé et tenté de tuer sa femme. Celle-ci bénéficiait d'un téléphone Grand danger car son mari, dont elle était séparée, était soupçonné de l'avoir violée deux mois plus tôt. Il avait été placé sous contrôle judiciaire avec interdiction de l'approcher. Il a été arrêté avec un couteau dans la manche.

C'est le Procureur de la République qui prend la décision d'attribuer le téléphone « Grand danger », selon certains critères :

- la victime doit avoir déposé plainte pour violences intra familiales,
- la victime doit résider séparément du mis en cause,
- le mis en cause doit faire l'objet d'une interdiction judiciaire de rencontrer la victime (dans le cadre d'un contrôle judiciaire, d'une ordonnance de protection, d'une mesure d'exécution de peine).

D'autres critères sont également pris en compte comme la gravité des violences commises par l'auteur, son profil psychiatrique ou psychologique et ses antécédents, mais aussi l'isolement, la fragilité de la victime la rendant particulièrement vulnérable.

La généralisation de ce téléphone, confié à des personnes se sentant menacées, est envisagée dans toute la France dès début janvier 2014, si le projet de loi est définitivement approuvé. En Espagne il est déjà très répandu.

# Projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Sénat a adopté à une large majorité le projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes. En plus du texte initial (voir lettre d'info juillet/août), le Sénat a réélaboré ce texte en confirmant et amplifiant la réforme du congé parental, en assurant à la fois l'effectivité de l'égalité professionnelle et une protection renouvelée et exigeante du droit des femmes à l'interruption volontaire de grossesse, et en amplifiant les initiatives du gouvernement dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

## Martine Letter, nouvelle directrice de Solidarité Femmes Isère

De formation juridique (privée/publique), Martine Letter a été responsable du pôle interventions sociales du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fontaine, où elle a été chargée de la supervision des centres sociaux, des services logement et solidarité/insertion.

Son parcours, empreint d'une certaine mobilité liée à la fois à des choix professionnels et des contraintes personnelles, l'a amenée à travailler au sein de diverses collectivités territoriales : Lorraine, Provence-Côte d'Azur et région parisienne.

Elle a été également chargée de mission auprès de la fédération des offices d'HLM à Paris et, sur une courte période, contractuelle de l'Education Nationale.

*« L'environnement des collectivités territoriales au sein desquelles j'ai évolué m'a conduite à travailler en lien étroit avec les associations partenaires, forces vives des territoires situés dans mon champ d'intervention. A titre personnel, je me suis engagée et j'exerce des responsabilités entre autres au sein de l'association « Bolivienda des Alpes aux Andes » qui a vocation à venir en aide aux jeunes femmes mineures accueillies en foyer dans une ville de la banlieue de La Paz en Bolivie. Partageant depuis toujours les valeurs portées par les mouvements engagés en faveur de la lutte pour l'égalité Femmes – Hommes, convaincue qu'il ne faut pas exclure les hommes de ce combat, et séduite en ce sens par le rayonnement et le fonctionnement de Solidarité Femmes sur l'agglomération grenobloise, j'ai fait le choix de modifier ma trajectoire professionnelle, pour m'engager et apporter mon expérience auprès de l'équipe de Solidarité Femmes et de me placer au service des femmes en difficultés ».*

Souhaitons-lui la bienvenue et bonne chance pour relever les défis qui attendent notre association et en impulser la dynamique au quotidien.



### Brève d'Eva...

Depuis son départ au Pérou, Eva s'occupe d'une coopérative de femmes agricultrices avec pour but de valoriser leurs travaux de tricot. De plus, elle part en mission d'urgence en altitude pour la distribution des vivres et des vêtements dans des villages éloignés. Son engagement d'aujourd'hui est ainsi dans la droite ligne de son travail accompli à Solidarité Femmes.